

RELEVE DE CONCLUSIONS
Conseil de Quartier du Centre-Ville

Réunion du 28 juin 2002

Présents :

Elus municipaux : Rodolphe CHALLET, Co-président, Bernard JOURDAIN, Catherine REYSSAT,
Personnel Municipal : Laurence FAUCON, Chef du service Concertation et Conseils de quartiers, Emeline MAURICE, Assistante, Muriel WIBAUX, Hôtel administratif,
Représentants des habitants du quartier : Gilles ALBERT, Romuald AROLDI, Jean-Luc BAUMARD, Susan BURGESS Denys BOURDEAU, Jacqueline CENTAZZO, Gilles CHASSAGNARD, Brigitte DURGAND, Antoine ERMENEUX, Catherine GANIVET, Isabelle GAUTHIER, Valérie HERAULT, Jean-Gabriel HERNANDEZ, Maurice HIBERT, Philippe HOFMANN, Charles JOLY, Michèle JOUSSEAUME, Marie-Paule METAIS, Jacques MORIN, Marielle NEVERS, Mireille TREBUCQ Marc VECHAMBRE, Emmanuelle VITTU,

Excusés : Christine CHAR, Mauricette MACKE,

Absents : Maurice BAGOT, Jacques DELMONT, Alain GARCIA, Jean-Michel GELOT, Caroline GODARD, Isabelle JENOT, Nathalie NOUZILLE

INTERVENANT	OBJET	SUIVI
	<p style="text-align: center;"><u>Election du bureau</u></p> <p><u>Candidat(e)s au bureau :</u> Brigitte DURGAND Marie-Paule METAIS Maurice HIBERT Gilles ALBERT Jacqueline CENTAZZO Christine CHAR Antoine ERMENEUX Denys BOURDEAU Gilles CHASSAGNARD Mireille TREBUCQ Jean-Luc BAUMARD Isabelle GAUTHIER Catherine GANIVET</p> <p>⇒Vote à bulletin secret : 23 votants</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Sont élus :</p>	

Antoine ERMENEUX avec 18 voix
Marie-Paule METAIS avec 16 voix
Gilles ALBERT avec 14 voix
Gilles CHASSAGNARD avec 11 voix
Mireille TREBUCQ avec 11 voix

Voix obtenues par les autres candidats :
Catherine GANIVET → 12 voix (sera co-présidente par la suite donc ne compte pas dans l'élection des membres du bureau)
Jacqueline CENTAZZO → 9 voix
Brigitte DURGAND → 8 voix
Maurice HIBERT → 6 voix
Denys BOURDEAU → 2 voix
Jean-Luc BAUMARD → aucune voix → candidat suppléant
Isabelle GAUTHIER → aucune voix → candidate suppléante
Christine CHAR → aucune voix
Marielle NEVERS → 1 voix → non candidate
Bulletin nul → 1

Il a été proposé que les candidats au bureau restants soient suppléants. Un membre suppléant du Conseil de quartier a réagi en demandant quel était finalement son rôle dans ces cas là. Rodolphe CHALLET a répondu que les règles allaient être clairement définies dans le règlement intérieur qui sera proposé par le Bureau dès le mois de septembre

Election du co-président

Candidat(e)s :
Catherine GANIVET
Maurice HIBERT

⇒ Vote à bulletin secret : 23 votants

Est élue :
Catherine GANIVET avec 18 voix

Maurice HIBERT a obtenu 4 voix et il y a eu 1 bulletin blanc.

Membres du bureau

Co-président désigné par le Conseil Municipal: Rodolphe CHALLET
Co-présidente élue par les habitants: Catherine GANIVET

Composition du bureau :

Titulaires

Antoine ERMENEUX
Marie-Paule METAIS
Gilles ALBERT
Gilles CHASSAGNARD
Mireille TREBUCQ
Marc VECHAMBRE (membre de droit du Comité de quartier du Vivier)

Suppléants

Jacqueline CENTAZZO
Brigitte DURGAND
Isabelle GAUTHIER
Maurice HIBERT
Denys BOURDEAU
Jean-Luc BAUMARD

Thèmes à étudier par le Conseil de quartier

⇒ Problème d'insécurité piétonne en haut de la Rue Basse (intersection avec la rue Mère-Dieu). Depuis 4 mois est demandé un panneau d'interdiction de stationner devant chez Mme CENTAZZO.
La propreté de la rue semble laisser à désirer également.

⇒ Problème de stationnement dans la ville de Niort et notamment dans la Rue Solférino.

⇒ Demande d'un plan du Centre-Ville bien détaillé pour bien situer les rues dont on parle.

⇒ Difficulté pour les piétons et cyclistes de se déplacer dans la zone du lycée Jean Macé.

⇒ Faire un lien entre les quartiers dans les études d'aménagements.

⇒ Demande d'un plan avec les projets à court, moyen et long terme pour constituer un fond de dossier.

⇒ Demande si dans les aménagements voiries il est prévu d'enterrer le réseau EDF.

⇒ Aménagement de l'Avenue de Paris

⇒ Aménagement de la Place de la Brèche

⇒ Aménagement de la place du Roulage : stationnement et circulation ?

⇒ Remarque au niveau du rôle des suppléants des membres titulaires du Conseil de Quartier.

➤ Cela sera clairement défini dans le règlement intérieur.

⇒ Une partie qui traite de l'assurance des conseillers de quartier dans le cadre des déplacements devrait figurer dans le règlement intérieur.

⇒ Proposition par un des membres qu'à chaque réunion il y ait un « quota » de suppléants qui puissent y participer.

Le bureau se réunira le vendredi 5 juillet à 20 h 30.